

L'hon. M. GRAHAM: Comment l'a-t-on rempli ?

M. MACLEAN (Halifax). Je suppose que le maître de poste d'Halifax touchait \$2,500 à \$3,000 par année. On a pu se dispenser d'un directeur pendant trois ou quatre ans, et l'on a ainsi économisé probablement \$10,000 en traitements. L'honorable ministre des Postes désire beaucoup réduire les dépenses. Je lui demande pourquoi il n'a pas nommé un directeur, ou pourquoi il n'a pas nommé l'assistant actuel directeur et économiser de cette façon un traitement, car alors il n'aurait pas été nécessaire d'augmenter le personnel. C'est une question bien simple de mathématiques, et j'espère que je n'embarrasse pas le ministre des Postes en la lui soumettant.

L'hon. M. CASGRAIN: Mon honorable ami propose-t-il que je diminue le traitement du directeur de la poste à Halifax ?

M. MACLEAN (Halifax): Il n'est pas question de cela; je démontrerais comment l'on aurait pu économiser tout un traitement.

L'hon. M. CASGRAIN: J'accepterai l'avis de mon honorable ami s'il veut proposer la réduction du traitement du directeur actuel de la poste à Halifax au chiffre que recevrait celui qui remplissait la fonction auparavant.

M. MACLEAN (Halifax) Non, je démontrerais comment vous auriez pu économiser tout le traitement.

L'hon. M. CASGRAIN: Mon honorable ami dit que j'ai déjà économisé \$10,000.

M. MACLEAN (Halifax): Pourquoi ne pas continuer et économiser davantage.

M. TURRIFF: L'honorable ministre voudra-t-il faire connaître la politique du Gouvernement au sujet de la nomination dans les bureaux de poste de soldats qui reviendront blessés de la guerre? Je crois que ce seraient des emplois qui pourraient être remplis avantageusement par ces personnes.

L'hon. M. CASGRAIN: Je suis heureux que mon honorable ami ait soulevé la question. Dès le commencement, j'ai déclaré, dans les discours que j'ai prononcés dans la province de Québec, que je n'oublierais pas, dans les nominations à faire dans le service des postes, ceux qui reviendraient blessés de la guerre, et que, sans considération de parti, je donnerais la préférence aux soldats blessés, pourvu qu'ils aient les aptitudes nécessaires. Nous avons déjà nom-

mé deux ou trois de ces soldats. Telle est la politique du Gouvernement.

M. TURRIFF: Mon honorable ami voudrait-il engager son collègue le ministre des Douanes à adopter la même politique? On m'informe que, l'autre jour, un soldat qui est revenu blessé, un homme de bonne réputation, parfaitement apte à faire l'ouvrage d'un officier de douanes, a demandé un emploi à l'honorable ministre des Douanes, mais que celui-ci le lui a refusé et a nommé à sa place un ami politique.

L'hon. M. ROGERS: Où cela?

M. TURRIFF: Je donnerai le renseignement lorsque nous discuterons le budget des Douanes.

L'hon. M. CASGRAIN: A chaque jour suffit sa peine. Le ministre des Douanes est ici, la Chambre discutera prochainement ses crédits, et la question pourra lui être posée. Je ne suis pas responsable pour mon frère. J'ai assez à répondre de mes propres fautes.

Un mot maintenant au sujet du bureau de poste de Québec sur lequel on a beaucoup discuté. L'honorable député de Rouville (M. Lemieux) a donné à la Chambre des chiffres qui ne sont pas tout à fait exacts. Il a dit, par exemple, que lorsqu'il a quitté le ministère en 1911 il y avait entre 70 à 75 employés dans ce bureau de poste, et que les recettes étaient environ de \$100,000. Mon honorable ami fait erreur. En 1911 les recettes du bureau de poste de Québec étaient de \$169,963. En 1915, sans la taxe de guerre, elles étaient montées à \$213,563. Conséquemment, mon honorable ami de Rouville se trompait entièrement quant au nombre des employés et aux recettes du bureau de Québec. En 1911 le nombre d'employés étaient de 120 et non pas de 75, comme l'a affirmé, l'honorable député de Rouville.

Au sujet des nouveaux employés nommés depuis 1911 on ne doit pas oublier que ce ne sont pas tous des employés additionnels. Le chiffre qui a été donné comprend des nominations rendues nécessaires par des vacances causées par décès, démissions, et emplois temporaires.

L'hon. M. GRAHAM: Surtout des démissions.

L'hon. M. CASGRAIN: Et quelques nominations temporaires pour le temps de Noël et les vacances d'été, et des nominations additionnelles. Je mentionnerai que sur ces nominations 133 étaient temporaires, 35 pour remplir des vacances, et 80 étaient additionnelles. Mais le comité